



Universités : Le réarmement de l'AENES

Affaiblis aujourd'hui, plus forts demain

L'autonomie est un beau mot qui fait le pari de la liberté des agent-es et des collectifs de travail dans un contexte prétendu favorable à leur efficacité, pour ne pas dire, par anglicisme officiellement adoptée, efficience.

Mais est-il toujours un bon mot, au sens où il remplirait ses promesses ? À constater le sort réservé à ses personnels, en particulier celles et ceux qu'il est communément admis par acronyme de nommer BIATSS - on penserait presque à un terme d'entomologiste - nous en doutons fortement.

Chez les BIATSS il en est, que nous représentons, adjoint-es secrétaires et attaché-es, qui toujours témoignent par vents et marées qu'au-delà des mers agitées de l'autonomie il est un point d'ancrage intangible : l'enseignement supérieur et la recherche sont des missions de service public exercées au nom de l'État.

Dans un univers parcellisé voire parfois en rivalité, les personnels de l'AENES apportent, aux côtés de leurs collègues riches de leurs spécialités, leur richesse particulière, qui est la capacité d'administrer, dans tous les secteurs du monde éducatif.

Le politique parfois aime diviser pour mieux régner. Dans l'enseignement supérieur, cela a récemment pris la forme d'une dangereuse autonomie asymétrique : en liberté pour assumer les charges, en prison pour disposer des ressources. Ainsi il est enjoint aux établissements de financer en autonomie des politiques nationales, qui par définition ne relèvent pas de cette autonomie.

On serait tenté d'inventer un nouveau concept : l'auto-anomie, qui voudrait que pour s'en sortir on invente de nouvelles règles en dehors des règles communes, au risque de la désorganisation et des conflits entre catégories de personnels.

Il est à craindre que tout cela n'aboutisse qu'à une auto-anémie, tarissant, au-delà de son administration même, la capacité des établissements à produire du savoir. Et cela l'État, pris à son propre piège de boutiquier, ne pourra le soutenir longtemps. La ministre, qui pour l'instant cherche des solutions dans un budget introuvable, en fait l'aveu.

Notre syndicalisme puise sa force dans le regard lucide qu'il porte sur la réalité.

Loin de nous décourager, cette situation, dénoncée par notre fédération qui est, rappelons-le, la première du champ de l'enseignement supérieur, nous conduit à agir.

Ce qui aujourd'hui nous affaiblit nous rendra plus fort demain.



Jean-Marc Boeuf
Secrétaire général

Le réarmement de l'AENES

« Aux personnels administratifs, techniciens, ouvriers et de service, sans qui les établissements seraient paralysés, je dis que leur rôle et leur dignité sont définitivement reconnus et qu'ils ne seront plus marginalisés ».

Alain Savary ministre de l'Éducation nationale dans son discours devant les députés le 24 mai 1983.

Nous avons souhaité mettre en préambule cette phrase du ministre Savary lors de la discussion sur la loi sur les universités, car elle montre l'importance des métiers des personnels que nous représentons et notamment celles et ceux qui forment l'Administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (AENES).

Les deux lois d'autonomie des universités (LRU de 2007 et ESR de 2013) se sont traduites par des recrutements massifs de contractuels au détriment de titulaires, non pas dans une approche d'économie budgétaire, mais plutôt dans une volonté plus libérale de gestion des ressources humaines.

Pour nous, derrière le décor de l'autonomie se cache l'institutionnalisation du désengagement public national. Les opérateurs deviennent de plus en plus les acteurs contraints d'un véritable démembrement de l'État. Nous en voulons pour preuve récente la non compensation intégrale par l'État des charges induites par sa propre politique.

D'ailleurs, Frédérique Vidal, alors ministre de l'Enseignement supérieur, et son cabinet disaient en 2021 que la situation était complexe dans un « *ministère d'opérateurs avec des établissements autonomes* », cela veut-il dire que ces établissements seront de plus en plus autonomes jusqu'à devenir des collectivités sans territoire ?

Le service public d'enseignement supérieur ne pourra pas se construire par le contournement des corps et statuts type de la fonction publique d'État

Notre projet syndical défend la fonction publique statutaire (refus de recours massifs à des contractuels !) organisée par grandes filières de métiers.

Dans cette logique, les personnels ITRF de la BAP J effectuant les tâches de management et pilotage, affaires juridiques, ressources humaines et gestion budgétaire et comptable ont vocation, selon nous, à rejoindre l'AENES.

D'ailleurs l'article 1 du décret modifié du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ITRF précise qu'ils « *concourent directement à l'accomplissement des missions de recherche, d'enseignement et de diffusion des connaissances et aux activités d'administration corrélatives* ».

Les métiers de gestion des laboratoires nous semblent être en accord total avec ce pourquoi la BAP J a été créée. Il est d'autant plus étonnant de constater que la branche métier correspondante n'existe pas.

Indépendamment de ces considérations statutaires et de métiers (mais le tout est corrélé...) l'AENES est une richesse pour les établissements d'enseignement supérieur, s'agissant de personnels avec des parcours diversifiés dans l'ensemble des ministères éducatifs, faisant preuve de mobilité, et possédant une culture administrative en étant passés par les IRA pour la grande majorité des attachés d'administration de l'État.

Les lois précitées ont donné une autonomie aux universités et nous sommes réalistes, nous savons qu'il n'y aura aucun retour en arrière ; il y aura même, si nous en croyons les récentes déclarations du Président de la République, un « *nouvel avant* »

Quel que soit l'avenir, il n'en demeure pas moins qu'il n'est objectivement pas compréhensible que les personnels quelle que soit leur filière ne soient pas traités avec équité dans tous les secteurs ministériels puisqu'il existe une DGRH commune et que ces filières appartiennent à la Fonction publique d'État.

En conséquence, à l'instar des personnels ITRF, nous revendiquons la promotion sur place en matière de liste d'apti-

tude. De même, nous demandons que la politique de requalification des emplois bénéficie aussi aux quelques 12 000 personnels de l'AENES.

En septembre 2021, A&I UNSA et sa fédération ont signé avec le ministre de l'Éducation nationale un relevé de décisions portant notamment sur les requalifications, la formation et une politique indemnitaire à la hauteur des missions de l'ensemble des personnels de l'AENES.

La ministre de l'enseignement supérieur n'a pas souhaité s'y associer, et, de fait, nos collègues sont désormais en dessous des montants moyens du RIFSEEP.

Les universités doivent avoir une administration attractive et formée, pour cela il faut que les personnels aient les

mêmes montants indemnitaires à tâches égales. Cette revendication que nous portons vaut aussi pour l'ensemble des BIATSS, donc également pour nos collègues ITRF.

Les déclarations récentes du Président de la République auront très certainement des conséquences sur l'organisation interne des établissements d'enseignement supérieur et donc de leur administration

Sans doute, certains vont-ils en profiter pour demander une déconcentration de la gestion de tous les personnels à leur profit au prétexte de l'amélioration du fonctionnement.

Cette déconcentration nous semble relever plutôt d'une décentralisation, la création de fait d'une quatrième fonction publique. Par ailleurs le parallèle avec la situation des enseignants chercheurs gérés par les établissements ne tient pas. Ces personnels détiennent un statut à « valeur constitutionnelle » et disposent d'instances les protégeant sur leur cœur de métier (CNU).

En juin 2023, un rapport du CNRS dénonçait les « entraves administratives ». Les auteurs qui semblaient tirer à boulets rouges sur la « fonction support » et ses personnels, prenaient cependant soin de remarquer que les personnels administratifs « sont les premières victimes des dérives d'un système » et qu'ils dénonçaient non pas des personnes mais des procédures.

Plutôt que de vouloir complaire à l'autorité locale en transférant les personnels administratifs à la main des présidents, ne vaudrait-il pas mieux s'attaquer à ces entraves et dysfonctionnements qui sont nuisibles tant aux personnels qu'aux structures ?

Pour A&I UNSA, tout en respectant le statut des personnels, ne serait-il pas profitable, dans le même esprit, de développer entre les rectorats et les universités des « contrats d'objectifs » qualitatifs afin d'optimiser la gestion de chacune des filières que ce soit pour l'administration générale ou pour l'administration corrélée à la recherche, l'enseignement et la diffusion des connaissances ?

Pour cela, il faut qu'une politique volontariste portée par la DGRH soit conduite sur le fondement d'un contrat clair, respectueux de statuts et métiers, chaque partie devant s'astreindre à respecter ses engagements, de manière à ce que la politique que veulent conduire en concertation les équipes de direction des établissements ne soit pas soudainement remise en cause par des considérations étrangères à l'accord de volonté exprimée.

Autant une décentralisation de la gestion des personnels masquée en déconcentration ne nous semble pas souhaitable, autant une politique contractuelle avec l'État encadrée et soumise au dialogue social au sein des établissements dans le respect, nous y insistons, des missions de chaque filière, nous semble être une piste à explorer.

L'autonomie doit se garder de devenir de « l'auto-anomie » ...

Le Président Macron affirme vouloir redonner un nouveau souffle à une politique contractuelle entre l'État et ses opérateurs de recherche, et il a chargé Mme Retailleau confirmée dans ses fonctions ministérielles, à la suite du changement de gouvernement de janvier 2024, de mettre en place l'acte II de l'autonomie !

Réarmement de la gouvernance ? Place des personnels de soutien dans ce dispositif ? Augmentation des droits d'inscription ? Augmentation du temps de travail des personnels BIATSS ?

Ces questions vont dominer les prochains 18 mois et cela nous mènera jusqu'au congrès d'A&I UNSA de juin 2025.

Prenez la parole et travaillons ensemble pour faire reconnaître notre rôle dans la bonne marche des universités !

DOSSIER COLLABORATIF
COORDONNÉ PAR



Karim Mekhneche
Secrétaire national
Universités